

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 novembre 2025

NATIONALISATION D'ARCELORMITTAL FRANCE - (N° 2123)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

N° 316

AMENDEMENT

présenté par

M. Michoux, M. Chavent, Mme D'Intorni, M. Trébuchet, M. Michelet, M. Chenu, Mme Lechon,
M. Lioret et M. Gery

ARTICLE 1ER BIS

Substituer au mot :

« particulier »

le mot :

« primordial ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel qui vise à préciser l'article 1er bis.

En effet, la notion "particulier" peut être interprétée de manière positive ou négative c'est pourquoi, il est proposé de le remplacer par "primordial".